

Plus loin, page 1764, le ministre a dit:

Une des raisons pour lesquelles je parle de cette question, c'est qu'on nous demande d'un peu partout de faire des études sur le coût de la production et de fixer les prix de soutien d'après les résultats de ces études.

Ce que je trouve d'extraordinaire à propos de l'observation du ministre, c'est que l'an dernier, lorsque nous discutons la loi sur la stabilisation des prix agricoles, il attachait tellement d'importance au coût de la production. Il a tellement insisté qu'il a fallu modifier la première version de l'article 7 du bill de façon à inclure les mots "coût de production". L'article 7, paragraphe (1) de la loi sur la stabilisation des prix agricoles, chapitre 22, Statuts de 1957-1958, se lit donc ainsi qu'il suit:

A l'occasion, l'Office doit, en conformité de la présente loi, prendre les mesures nécessaires pour stabiliser les prix des produits agricoles au niveau de leurs prix prescrits respectifs. Il doit prendre les mesures et formuler les recommandations indispensables pour que les prix prescrits à l'égard d'un produit agricole, en vigueur de temps à autre, accusent un rapport équitable avec le coût de production de la denrée en question.

M. le président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps est écolé.

M. Speakman: Je me demande si l'honorable député qui vient de prendre son siège me permettrait de lui poser une question?

L'hon. M. Martin: Je répondrai volontiers à cette question, monsieur le président, si vous la considérez comme une intervention qui me permettrait de terminer mon exposé immédiatement après.

M. le président: Le président ne saurait accepter la proposition de l'honorable député, parce que nous avons . . .

L'hon. M. Harkness: Permettez-moi d'inviter le comité à consentir à l'unanimité à ce que l'honorable député termine ses observations. Entre-temps, puis-je demander à l'honorable représentant de donner lecture de la phrase qui suit celle qu'il a lue relativement à ce que j'ai dit de l'étude du coût de la production? En d'autres termes, voici la phrase que j'aurais voulu qu'il lise:

Nous avons fait de notre mieux et nous avons essayé d'en arriver aux données les plus sûres.

L'hon. M. Martin: Est-ce la phrase que mon honorable ami désirait entendre?

L'hon. M. Harkness: Oui.

L'hon. M. Martin: Je suis content qu'il l'aie ajoutée. Cela ne fait que confirmer ce que j'ai dit. Ce qu'a voulu faire ressortir l'honorable ministre, c'est que la hausse du prix de revient a été enrayée. Je ne dis pas que

mon honorable ami ne fait pas tous les efforts pour réduire les inconvénients de la hausse du coût de la production, mais je prétends que l'honorable ministre n'en pas arrêté le progrès.

L'hon. M. Harkness: Le député a mal compris ce que je disais. Il s'était plaint de ce que nous n'utilisions pas les chiffres des frais de production pour établir le prix de soutien. Ce n'est pas le cas, comme le révèle la phrase dont je viens de donner lecture.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami veut-il poser sa question maintenant?

M. Speakman: J'attendrai que vous ayez fini vos observations.

L'hon. M. Martin: Je voulais seulement répondre à la remarque de mon ami, après quoi je pourrais terminer mon premier discours sur l'agriculture.

M. Speakman: Je n'ai pas interrompu mon honorable ami durant son discours, car je l'écoute toujours avec beaucoup d'attention.

M. le président: La situation s'embrouille un peu. Le député d'Essex-Est a épuisé son temps de parole; il incombait au président de le lui dire. Puis il s'est produit une intervention que le député d'Essex-Est a refusé de permettre. Le ministre de l'Agriculture a demandé au comité qu'il permette au député de continuer à parler. Je crois que pour rétablir l'ordre, il serait préférable que le président demande aux députés de permettre au représentant d'Essex-Est de poursuivre ses remarques. Si cette permission était accordée, le député pourrait peut-être alors répondre aux différentes questions que les représentants veulent lui poser et de plus, satisfaire peut-être la curiosité du ministre de l'Agriculture. Plaît-il au comité de permettre au député d'Essex-Est de poursuivre son discours?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Martin: Je remercie le comité. Je voulais simplement que le député de Wetaskiwin sache que je ne me plains pas du fait qu'il pose une question. En me servant du mot "intervention", je ne voulais rien dire de blessant car le député se montre toujours très courtois.

J'ai suivi avec intérêt la dernière interpolation qu'a faite le ministre de l'Agriculture et, je le répète, je ne pense pas qu'elle ajoute, d'une façon ou d'une autre, un élément quelconque de nature à soutenir son point de vue ou à infirmer le principal argument que j'ai exposé.

Ce que je voulais signaler c'était que l'article 7 de la loi sur la stabilisation agricole que